



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

024-212400915-20260320-15_2026-DE
le 23/03/2026

N° 15/2026

L'an deux mille vingt six

Le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Paul SAULNIER, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Isabelle MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Agathe MICHEL, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ, Myriam AKROUN

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs

Vu les articles L.2121-33 du code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* » ;

Vu les articles L.5212-7 et L.5711-1 du CGCT

Vu l'article L2121-21 du CGCT disposant que « [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. [...] » ;

Considérant que les syndicats, établissements et organismes suivants requièrent un ou des représentant(s) de la Commune désigné(s) par le Conseil municipal :

- Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable (SMAEP)
- Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)
- SICTOM
- Aéroport de Sarlat-Domme
- SIVOM Domme-Cénac

Après appel à candidature, il est procédé au vote et à l'unanimité des voix, les élus suivants sont déclarés représentants de la commune, au sein des syndicats, établissements et organismes suivants :

NOMS SYNDICATS / ORGANISMES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nbre	Noms/Prénoms	Nbre	Noms/Prénoms
SMAEP - SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE	1	- Françoise JOUVE	1	- Hélène KEMPLAIRE
SDE 24 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITE	2	- Loïc GUINOT - Anaïs SARDAN	2	- Jérôme CABASSU - Paul SAULNIER
SICTOM	2	- Paul SAULNIER - Ali LAADJ	2	- Agathe MICHEL - Loïc GUINOT
AERODROME DOMME-SARLAT	2	- Françoise JOUVE - Mylène SIGALAT	2	- Isabelle MAUMELLE - Paul SAULNIER
SIVOM DOMME-CENAC	2	- Frédéric VARGUES - Paul SAULNIER	2	- Françoise JOUVE - Isabelle MAUMELLE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Eric CHERON